



Argonne Sport Discovery

7 Rue de la Croix Margot - 51800 Sainte-Menehould

06 67 20 87 09 - argonne.sport.discovery@gmail.com

REGLEMENT DU TRAIL DES GORGES DE L'ARGONNE

6^{ème} édition – 14/09/2025

Article 1 : Organismes

Le Trail des Gorges d'Argonne (TGA) est une course organisée par l'association Argonne Sport Discovery (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse argonne.sport.discovery@gmail.com ou par téléphone au 06 67 20 87 09.

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TGA aura lieu le 14 septembre 2025 à Passavant en Argonne. Il est composé de 2 courses (12 et 20km) et d'une randonnée

Le trail des Gorges d'Argonne : un trail de 12 km sur chemin et forêt. Circuit technique avec 300 m de D+ : départ à 10h00

Le trail de la Route des Abbayes : Un trail de 20 km sur chemin et forêt. Circuit technique avec 500 m de D+ : départ à 9h30

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses, rue Blanchard. Le départ sera donné rue Blanchard. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

Nous vous invitons à consulter cet article si vous souhaitez savoir quelles sont les tranches d'âge et les catégories autorisées par la FFA selon les distances de course

3-1 : Catégories d'âge

Le trail des Gorges d'Argonne est ouvert aux "juniors".

Le trail de la Route de Abbayes est ouvert à partir de la catégorie "espoir".

3-2 : Mineurs

Les mineurs ne peuvent s'inscrire sur aucune des 2 courses.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à la loi Sport du 2 mars 2022, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une attestation de suivi du Parcours Prévention Santé (PPS) à faire en ligne sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](https://www.athle.fr/parcours-prevention-sante).

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur ledossard.fr. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur ledossard.fr/inscrits. Il sera possible de s'inscrire sur place jusque 30 minutes avant le départ.

4-1 : Tarifs

Les Gorges d'Argonne : 13€ pour les inscriptions en ligne et 15€ pour les inscriptions sur place.

La Route des Abbayes : 18€ et 20€ pour les inscriptions sur place.

4-2 : Inscription

L'engagement est ferme, définitif et est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de Aviva pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas

d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par l'organisateur et seul le chronomètre officiel fait foi.

Article 8 : Classement et récompenses

Un cadeau souvenir sera distribué au retrait des dossards à chaque coureur.

Pour le trail, le podium se déroulera à 12h30 et une récompense sera donnée au premier de la catégorie ESPOIR, SENIOR et MASTER, en homme et en femme et le premier scratch.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa

participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité ou sur requête de l'autorité administrative, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.